

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 10 novembre à 18 h, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes.

**Étaient présents :**

Monsieur Fabien GABORIT, Président ;  
Messieurs Jacques BOBIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Pierrick ADRIEN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Yan BALAT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Catherine COESLIER 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;  
Messieurs Jean-Pierre BRUNET, Dominique CHANTOIN (*jusqu'au point 2.3.2. « Élection du deuxième vice-président »*), Patrice DE BONNAFOS, Jean-Maurice FOUASSON, Philippe GAUTIER, Bernard GUITTON, Jean-François LALANNE, Cyril PETRARU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Muriel COUILLON, Laurence DATTIN-KROTOFF, Béatrice DUPUY, Nicole GROLEAU, Sylvie GUEGUEN, Anne LAROCHE-JOUBERT, Cindy PALVADEAU, Manuela RABALLAND, Martine RACINET, Jessica TESSIER, Conseillères communautaires.

**Participaient également à la séance :**

Mesdames Hélène AUDEBAULT, Directrice Générale des Services, Magali VIOLEAU, Directrice de la Communication, Carine DRIÉ, Assistante Direction Générale, Monsieur Ludovic MICHAUD, Communauté de Communes.

-----  
Madame Laurence DATTIN-KROTOFF a été élue secrétaire de séance  
-----

*Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint Monsieur Yan BALAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, ouvre la séance.*

*Les échanges du Conseil communautaire sont enregistrés.*

**1) INFORMATIONS**

**1.1) FONCTIONNEMENT - Démission de Madame Sabrina PRUDHOMME – Installation de Madame Nicole GROLEAU**

*Les élus sont informés de la démission de Madame Sabrina PRUDHOMME, de ses fonctions d'élue communautaire, reçue par courrier daté du 13 octobre 2022, parvenu le 17 suivant.*

*Par courrier, Monsieur le Maire de L'Epine fait part du refus de Mesdames Roseline BARANGER, Andrée BONIN-ROGER, Corinne DEVINEAU et Yolaine FRIOUX de siéger au sein du Conseil communautaire.*

*En application des dispositions du Code Électoral, Madame Nicole GROLEAU devient Conseillère communautaire en remplacement de Madame Sabrina PRUDHOMME.*

## 2) FONCTIONNEMENT

### 2.1) **Élection de la Présidence et des Vice-Président(e)s**

#### 2.1.1 **Élection du président**

##### Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil, Monsieur Jean-Maurice FOUASSON, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 conseillers présents et représentés et a constaté que la condition de quorum est remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

##### Constitution du bureau

**Le conseil a désigné deux assesseurs au moins : Madame Jessica TESSIER et Monsieur Bernard GUITTON.**

##### Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller la déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

*Monsieur Fabien GABORIT se porte candidat.*

*Il souhaite prendre la parole. Il fait part de sa volonté de porter un travail collectif pour la préservation et l'avenir de l'île. Il cite les axes prioritaires que sont :*

- le développement du logement à l'année ;*
  - le développement de la prise en charge médicale et soignante en favorisant l'installation de médecins libéraux ou salariés, et en renforçant la télémédecine ;*
  - la préservation de l'environnement, via notamment la diminution des gaz à effet de serre ;*
  - la mise en place de l'éco-participation sur le pont, indispensable pour financer les projets (navettes décarbonées à l'année, aménagement et création de 30 km de pistes cyclables, mise en place d'une police de l'environnement, création de lagunes de stockage pour les agriculteurs).*
- Par ailleurs, la piscine deviendra un lieu de vie pour les habitants à l'année mixant le volet sportif, associatif et le culturel.*

Le travail d'équipe et l'implication de tous au sein des commissions sont primordiaux et indispensables pour mener à bien ces projets. Les Vice-présidents bénéficieront d'une réelle délégation.

Un séminaire « élus/agents » sera organisé pour établir une feuille de route.

La population sera consultée pour chacun des grands projets structurants.

Un travail sera également porté en faveur de la mutualisation des services avec la création d'un poste « chargé des subventions et de financement des projets » pour accroître les possibilités d'investissements.

Monsieur Fabien GABORIT proposera, dans ce cadre, de regrouper les services de la petite enfance et d'instaurer un tarif unique pour toutes les familles insulaires.

Enfin, une prospective financière sera engagée pour anticiper les réformes fiscales annoncées et agir sur la maîtrise du budget et des dépenses de fonctionnement.

À l'issue de la présentation de ce programme, Monsieur Fabien GABORIT remercie l'Assemblée pour son écoute.

### **Résultats du premier tour de scrutin Élection du Président**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- c. Nombre de bulletins blancs : 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 17
- f. Majorité absolue : 9

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHANTOIN Dominique	5	cinq
GABORIT Fabien	12	douze
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### **Proclamation de l'élection du Président**

**Monsieur Fabien GABORIT a été proclamé président et a été immédiatement installé.**

#### **2.2) Fixation du nombre de Vice-Président(e)s**

Considérant l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il est notamment prévu :

*« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*

*Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.*

*Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables. ».*

Considérant que pour le Conseil communautaire de l'île de Noirmoutier composé de 24 élus, le nombre de Vice-Président(e)s peut être de 5 (20 % de l'effectif de l'organe délibérant arrondi à l'entier supérieur, soit 4,8 arrondi à l'entier supérieur), de 6, ou de 7 (30 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant, sans possibilité d'arrondir à l'entier supérieur car cela reviendrait à dépasser les 30% de l'effectif total de l'organe délibérant) ;

Le Président propose de porter à 5 le nombre de Vice-Présidents.

Monsieur Dominique CHANTOIN relève que le règlement intérieur de la Communauté de Communes en vigueur prévoit 7 Vice-Présidents.

Le Président propose de soumettre au vote sa proposition de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents.

Il précise que ce choix est fait dans un souci d'efficacité et de réactivité. Il ajoute qu'il souhaite par la suite la désignation de Conseillers communautaires délégués.

Le Président propose un vote à bulletin secret : **le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

**Le Conseil communautaire (11 votes contre) :**

- décide de fixer à 5 le nombre de Vice-Président(e)s de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

## 2.3) Élection des Vice-Président(e)s

### 2.3.1. Élection du premier vice-président

Messieurs Jacques BOBIN et Louis GIBIER se portent candidats.

Le Président propose aux candidats de prendre la parole.

Monsieur Jacques BOBIN accepte : comme il y a 3 ans, il renouvelle sa candidature à la fonction de Vice-Président. De par sa vie personnelle et professionnelle, il connaît le territoire et les insulaires, qu'ils soient de souche ou de cœur. Il pense savoir ce que la population attend des élus et ce n'est pas en se divisant que les élus construiront un avenir pour le territoire. Depuis qu'il est élu, sa priorité reste le logement à l'année pour les actifs : proposer un parc de logements sur tout le territoire tout en respectant l'architecture locale qui fait le charme de l'île. Seul un travail avec les élus des quatre communes permettra d'y parvenir. Il estime que les élus se doivent d'être à l'écoute des citoyens, travailler avec les associations pour répondre au mieux à leurs besoins. Chaque élu a ses propres convictions, c'est un atout : chacun doit pouvoir exprimer ses opinions sans crainte afin d'enrichir les débats, dans le respect.

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- c. Nombre de bulletins blancs : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 22
- f. Majorité absolue : 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOBIN Jacques	12	douze
GIBIER Louis	10	dix
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Jacques BOBIN a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Monsieur Dominique CHANTOIN quitte la séance ; il est 18 heures 40.

### 2.3.2. Élection du deuxième vice-président

Monsieur Louis GIBIER se porte candidat.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de bulletins blancs : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 21
- f. Majorité absolue : 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GIBIER Louis	21	Vingt et un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

**Monsieur Louis GIBIER a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.**

*Il souhaite prendre la parole : il remercie pour cette confiance qui lui ait accordée. Il veut préciser les raisons de sa candidature à la fonction de Vice-Président. Il souligne que ce sont bien quatre communes à bord du bateau noirmoutrin, qui doit absolument éviter le naufrage et, pour l'éviter, il faut atteindre un équilibre qui n'existe pas aujourd'hui entre les quatre communes. Il veut être sur ce bateau bâtisseur, et moteur d'un apaisement indispensable afin d'éviter le naufrage. Les élus auront beaucoup de choses à se dire sur ce malaise avec la forte envie de ne pas décevoir la population et de grandir l'île de Noirmoutier.*

### 2.3.3 Élection du troisième vice-président

Monsieur Patrice DE BONNAFOS se porte candidat.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de bulletins blancs : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 21
- f. Majorité absolue : 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ADRIEN Pierrick	11	onze
DE BONNAFOS Patrice	10	dix
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

**Monsieur Pierrick ADRIEN a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.**

*Monsieur Pierrick ADRIEN remercie les personnes qui ont voté pour lui.*

*Il signale qu'il n'était pas candidat. Il relève qu'il est proposé l'élection de 5 Vice-Présidents pour 4 communes.*

*Il considère que Monsieur Patrice DE BONNAFOS maîtrise le domaine de la sécurisation des populations et des biens face à la mer.*

*Il ne souhaite pas occuper la fonction de 3<sup>ème</sup> Vice-Président à laquelle a candidaté Monsieur Patrice DE BONNAFOS.*

*Le Président lui indique qu'il pourra présenter sa démission une fois le PV d'élection transmis à la Préfecture.*

**2.3.4 Élection du quatrième vice-président**

*Madame Nicole GROLEAU et Monsieur Patrice DE BONNAFOS se portent candidats.*

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de bulletins blancs : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 21
- f. Majorité absolue : 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BALAT Yan	11	onze
COESLIER Catherine	1	un
DE BONNAFOS Patrice	8	huit
GROLEAU Nicole	1	un
.....	.....	.....

**Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

**Monsieur Yan BALAT a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.**

### 2.3.5 Élection du cinquième vice-président

Madame Catherine COESLIER se porte candidate.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de bulletins blancs : 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 17
- f. Majorité absolue : 9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COESLIER Catherine	17	dix-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

#### Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

**Madame Catherine COESLIER a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.**

*Le Président tient à remercier Monsieur Jean-Maurice FOUASSON, doyen, qui a procédé à ces élections, Monsieur Yan BALAT lequel a assuré l'intérim, en sa qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président, le temps de la vacance de la présidence, et également l'ensemble des agents d'avoir maintenu le cap pendant cette période difficile.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

La Secrétaire de séance,  
Laurence DATTIN-KROTOFF.

Le Président,  
Fabien GABORIT.



Affiché le : **16 NOV. 2022**

Approuvé par le Conseil Communautaire, en sa séance du : **- 8 DEC. 2022**